

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 28 janvier 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0140**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0141**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le mémoire de la Ville de Montréal qui sera déposé à la consultation publique de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le suivi et l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1146874001

---

**CE15 0142**

Attendu la présentation par le gouvernement du Québec du projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

Attendu que le projet de loi 28 propose des modifications substantielles à la gouvernance en matière de développement économique local;

Attendu que la Commission sur les finances publiques du gouvernement du Québec tient des consultations particulières et des auditions publiques concernant le projet de loi;

Attendu que le pacte fiscal transitoire prévoit une réduction d'environ 7,9 M\$ des sommes gouvernementales destinées au développement local et régional;

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la transmission d'une lettre à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, exprimant les recommandations de la Ville de Montréal quant aux dispositions du projet de loi.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1150191001

---

**CE15 0143**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146310001

---

**CE15 0144**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Creusage R.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13883 et au tableau de prix reçu joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144473001

---

**CE15 0145**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Autobus Girardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quatre minibus de type commercial 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 459 808,02 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472010

---

**CE15 0146**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier + Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester, pour une somme maximale de 79 204,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-1402 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1151701004

---

**CE15 0147**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 2 190 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle formée du lot 2 190 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 54,6 mètres carrés, située à l'ouest de la rue Gohier et au nord de la rue Decelles, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1141233003

---

**CE15 0148**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de compléter le projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Guin Ouest dans le secteur Sainte-Geneviève;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures nécessaires pour l'expropriation;
- 3 - d'autoriser la dépense estimée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150025001

---

**CE15 0149**

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE13 1020 en date du 3 juillet 2013;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C. de l'immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, rue Létourneux, à Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 586 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux termes de laquelle la Ville renonce à tout droit de rétrocession et de préemption créé en sa faveur dans l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 376 578, moyennant le paiement de la somme de 360 869 \$, équivalent à l'évaluation municipale de l'immeuble à la date de cette donation, soit le 27 février 2002, lesquels droits deviennent nuls et non

avenus, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle consistant à l'obligation d'utiliser l'immeuble vendu exclusivement à des fins culturelles, sportives ou communautaires;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141368007

---

#### **CE15 0150**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet d'accessibilité universelle à l'édicule de métro Rosemont, le tout, aux termes et conditions énoncés au document intitulé « Autorisation ». L'immeuble visé est situé au sud du boulevard Rosemont et à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et est connu comme étant une partie des lots 2 333 647 et 3 859 088 (en tréfonds) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1141027004

---

#### **CE15 0151**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de payer la somme de 120 777,14 \$ représentant le capital, les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais judiciaires à la suite du jugement de la Cour supérieure rendu le 23 octobre 2014 condamnant la Ville de Montréal à verser ce montant au demandeur Richard Laferrière;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Chantal Bruyère du Service des affaires juridiques, le chèque au montant de 120 777,14 \$ à l'ordre de LRMM en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143219006

---

**CE15 0152**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153496001

---

**CE15 0153**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151353001

---

**Levée de la séance à 10 h 12**

70.001

---

Les résolutions CE15 0140 à CE15 0153 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville